



Conformément à l'arrêté municipal d'occupation du domaine public du 31 mai 2001
sur la commune de **La Chapelle-sur-Erdre**

Autorisation n° CH-2025-0002

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demandeur : Déménagements DROUIN
25 rue du Tisserand
44805 Saint Herblain

Adresse Occupation du Domaine Public : 8 avenue de la Gare
44240 La Chapelle-Sur-Erdre

Nature de l'occupation : Stationnement de deux camions de déménagement sur 20 mètres linéaire au
droit du numéro 8 avenue de la Gare.

Emprise : Sur place de stationnement

Durée de l'occupation : Le mardi 4 février 2025 de 8h00 à 18h00

Mesures particulières : Mise en place d'une signalisation d'interdiction de stationnement sur laquelle
doit être affichée l'autorisation d'occupation du domaine public .
Sécurisation, par tous les moyens adéquats, des piétons et cyclistes,
contournant le camion de déménagements.
Maintenir en permanence l'accès aux propriétés riveraines ainsi que la
collecte des déchets et services.
Mise en place de panneaux de rétrécissement de chaussée AK3 si nécessaire.

- *La mise en place de la signalisation correspondante conformément aux indications du service gestionnaire est à la charge du demandeur. Tout manquement engage la responsabilité du demandeur en cas d'accident.*
- *La sécurité des usagers du domaine public devra être assurée notamment la libre circulation des piétons.*
- *L'autorisation devra être obligatoirement affichée à la vue de tous.*

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 15 janvier 2025


Le Maire,
Laurent GODET